



Audition parlementaire annuelle à l'ONU

New York, 28-29 novembre 2011



L'Union interparlementaire et l'ONU organisent chaque année une audition parlementaire conjointe au siège des Nations Unies à New York. Cette audition prend la forme d'un colloque de deux jours, comportant quatre débats. Chaque débat est introduit par un panel d'orateurs, composé de parlementaires, de hauts fonctionnaires des Nations Unies, de représentants permanents à l'ONU et d'experts externes. Les thèmes de discussion sont choisis à l'entrecroisement des ordres du jour de l'UIP et de l'ONU.

Cette année, le thème général de l'audition était : « Renforcer la responsabilité politique pour un monde plus pacifique et plus prospère ».

Les quatre débats avait pour thèmes:

- le rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies dans le renforcement de la responsabilité au niveau mondial
- la participation des jeunes au processus démocratique - défis et opportunités
- la reddition de comptes dans la gestion des fonds publics - bonnes pratiques et législation modèle en matière de transparence budgétaire
- le renforcement des liens entre institutions nationales et société civile - vers des sociétés plus ouvertes.

Programme

Résumé des débats

* * *

Une délégation de trois membres du Bureau du Groupe belge de l'UIP a participé à la session. Le président du Groupe, Patrick Moriau, menait la délégation. Les autres membres étaient les députés Guy Coëme et Miranda Van Eetvelde.

M. Moriau est intervenu dans trois débats : le premier, le deuxième et le quatrième.

En ce qui concerne le rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Moriau a estimé que le manque de responsabilité politique au niveau mondial était dû à plusieurs facteurs. Un premier problème est que les Nations Unies sont censées représenter les peuples du monde (voir les premiers mots de la Charte des Nations Unies) mais que les représentants du peuple, c'est-à-dire les parlements, sont absents des structures des Nations Unies. D'où l'importance des efforts qu'entreprend l'UIP afin de rapprocher les parlements et les Nations Unies. La crédibilité des Nations Unies souffre également de l'emploi de deux poids, deux mesures dans l'attitude de la communauté internationale face aux situations de conflit dans le monde.

Par ailleurs, les structures politiques ne sont pas encore adaptées au processus de la mondialisation, ce qui entraîne une déresponsabilisation certaine au niveau mondial. Au niveau national également, l'influence grandissante des médias et d'experts de toutes sortes conduit à une déliquescence du rôle du parlementaire dans le débat politique au profit des exécutifs.

Cela dit, les parlements et les parlementaires doivent aussi avoir la volonté de prendre leurs responsabilités. On déplore la mise en œuvre défectueuse des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies par les états membres. Or, les parlements ont la capacité de remédier à cette situation. Par exemple, qu'est-ce qui empêche le parlement d'imposer une taxe sur la spéculation sur les prix des denrées alimentaires ou d'interdire l'accaparement de terres dans les pays en développement ? Au parlement belge, des initiatives ont été prises dans ce sens. Ce sont là des leviers modestes permettant de s'attaquer à deux phénomènes concrets générateurs de pauvreté dans le monde.

Lors du débat sur la participation démocratique des jeunes, M. Moriau a dit qu'il ne fallait pas réduire le problème à une question de consultation ou de représentation, par exemple au parlement. A ce propos, il s'est opposé à ce qu'il a qualifié de « communautarisme », c'est-à-dire une sorte de représentation garantie de différents groupes de citoyens ayant certaines

caractéristiques en commun. Pareille parcellisation de la société est contraire à la démocratie. Une mesure telle que le vote obligatoire est nettement plus efficace pour favoriser l'intégration des jeunes. Avant tout, il importe de mener des politiques qui répondent aux besoins des jeunes, notamment dans le domaine économique. L'orateur a également attiré l'attention sur le problème de la drogue chez les jeunes et la marginalisation qui en découle.

Lors du débat sur les relations entre la politique et la société civile, M. Moriau s'est montré une fois de plus un ardent défenseur de la primauté de la politique. Il appartient aux élus de veiller à ce que tous les intérêts présents dans la société soient dûment pris en compte dans les politiques menées. D'ailleurs, si une ONG a un message pertinent, ses dirigeants vont souvent en politique. Cela dit, il est indéniable que des formes intéressantes de coopération entre le parlement et les ONG sont possibles. L'orateur a donné l'exemple du Fonds



belge pour la sécurité alimentaire (anciennement Fonds belge de survie), qui est géré conjointement par des représentants du parlement, d'ONG belges de coopération au développement et d'organisations multilatérales comme la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).

M. Coëme a également fait une brève intervention dans le débat sur la participation des jeunes. Il a souligné l'importance de mécanismes tels que les parlements de jeunes, les conseil municipaux d'enfants ou autres initiatives similaires afin d'encourager les jeunes à aller en politique. Toutefois, il convient alors de leur donner aussi la possibilité de réaliser leurs aspirations. Dans ce contexte, l'orateur a suggéré d'imposer une limite d'âge pour les parlementaires.

Lors du débat sur les relations entre les institutions politiques, notamment le parlement, et la société civile, **Mme Van Eetvelde** a signalé qu'en plus de la consultation de groupes d'intérêts et d'ONG bien établis, qui existe dans la plupart des parlements mais qui a tendance à se concentrer sur un nombre limité de *usual suspects*, d'autres formes de participation des citoyens sont possibles, par exemple ce qu'il est convenu d'appeler la démocratie délibérative. Elle a donné l'exemple récent d'un sommet citoyen, appelé G-1000, en Belgique.

Si cette initiative a trouvé son origine dans la situation de blocage politique que la Belgique a connue après les élections de juin 2010, elle n'en présente pas moins certaines caractéristiques qui peuvent être intéressantes au-delà de ce contexte particulier. En

combinant les méthodes des sondages d'opinion pour la sélection des participants et des thèmes de discussion avec un processus délibératif basé sur l'information et la discussion, le sommet voulait éviter tant les limitations des *think tanks* et des lobbys en termes de représentativité que la superficialité et l'ambiguïté des résultats de la plupart des sondages d'opinion et des référendums.

On peut critiquer certains points (absence de presque 30% des mille citoyens sélectionnés pour participer au sommet citoyen, une manière de travailler qui aboutit essentiellement à des conclusions représentant le plus grand commun dénominateur, temps de discussion limité) mais tout ce qu'on peut en conclure, c'est qu'une initiative comme ce sommet citoyen ne peut pas remplacer la politique, ce que d'ailleurs elle ne voulait pas. Son principal apport a été de démontrer que le citoyen non organisé ne voulait pas limiter son rôle dans le processus démocratique à la participation aux élections mais voulait également contribuer à la recherche de solutions axées sur l'intérêt général.

* * *

Pendant son séjour à New York, la délégation a également pu rencontrer le Représentant permanent belge à l'ONU, l'ambassadeur Jan Grauls, et ses collaborateurs.

La délégation a été informé des principaux dossiers actuellement à l'examen aux Nations Unies, notamment ceux où la Belgique joue un rôle actif. Les sujets suivants ont été évoqués :

- la gestion interne et le débat budgétaire au sein de l'ONU
- le rôle de la médiation dans le règlement pacifique des conflits : l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution novatrice sur cette question en 2011 ; la Belgique a joué un rôle actif au sein du groupe de promoteurs de la résolution, mené par la Finlande et la Turquie
- les rôles respectifs des Nations Unies et d'un organisme comme le G-20 dans la gouvernance mondiale
- le rôle des Nations Unies vis-à-vis des développements dans le monde arabe
- la situation en République démocratique du Congo, où la mission de l'ONU (MONUSCO) a joué un rôle important dans la préparation des élections
- la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, au sein de laquelle la Belgique préside depuis 2008 les travaux relatifs à la République Centrafricaine
- les tribunaux internationaux et la promotion du droit international, où la Belgique joue traditionnellement un rôle de pionnier
- les débats sur les questions de droits de l'homme dans la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, où la Belgique défend toujours l'universalité de ces droits et où le groupe des pays occidentaux a obtenu des résultats notables avec des résolutions sur la Corée du Nord, le Myanmar et l'Iran.

La délégation a également posé des questions sur plusieurs autres sujets : l'importance que les Nations Unies elles-mêmes accordent à la coopération avec les parlements et l'UIP, l'impact de la crise politique en Belgique sur l'image de notre pays aux Nations Unies, la manière dont les difficultés financières actuelles en Europe sont perçues aux Nations Unies et le rôle d'une concertation Benelux dans le cadre de cette organisation mondiale.